

Extrait
du Registre des Délibérations
Comité Syndical du 18 Septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de Septembre à 14 heures 30 s'est réuni le Comité Syndical, à Rives d'Autise, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

		TITULAIRES
CC VENDEE SEVRE AUTIZES 10/15	CHOLLET Joël GRELIER Alain ROBIN Noël GELOT Jean-Marie POITIERS Dominique GUITHON Jacky GUILLON Denis CHATAIGNE Jean-Louis CHEVALLIER Jean-Claude BAUDOUIN Jacques	BENET FAYMOREAU LIEZ MAILLE RIVES D'AUTISE PUY DE SERRE ST HILAIRE DES LOGES ST SIGISMOND VIX XANTON CHASSENON
CC SUD VENDÉE LITTORAL 08/14	LANDAIS Bernard LEGERON Joël CHARPENTIER Arnaud CAREIL Pierre GANDRIEU James BOURNEL Paul LANDAIS Jean-Marie DAVID Laëtitia	CHAMPAGNÉ LES MARAIS L'ILE D'ELLE LUCON STE GEMME LA PLAINE STE PEXINE STE RADEGONDE DES NOYERS TRIAIZE VOUILLÉ LES MARAIS
CC PAYS FONTENAY VENDÉE 11/22	GATINEAU Dominique BOULARD Stéphane ARNAUDEAU Jean-Marie BIENVENU Alain MAROT Roger RIDEAU Daniel BOUCHER Yves-Marie SAVINEAU Michel BOURDEAU Marylène RAGUIN Pierrette BAUDRY Yves	AUCHAY SUR VENDÉE DOIX LÈS FONTAINES FOUSSAIS PAYRÉ (suppléant) LE LANGON LONGEVES MONTREUIL PETOSSE PISSOTTE ST MARTIN DES FONTAINES (S) ST MICHEL LE CLOUCQ SERIGNE
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 06/10	GOURMAUD Yvon BRIFFAUD Louis-Marie BOISSON Philippe LESAUVAGE Ghislaine CHATELIER Christian GUENION Christian	ANTIGNY BREUIL-BARRET LA CHAPELLE AUX LYS MARILLET ST HILAIRE DE VOUST ST MAURICE DES NOUES
AGGLO 2B 1/1	METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE

Total délégués présents : 36/64

Pouvoirs :	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS	à M. POITIERS Dominique
	GUINOT Bertrand	MOREILLES	à M. CHARPENTIER Arnaud
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	à M. GATINEAU Dominique

Total représentés : 03/64

Excusés	VERGNAUD Benjamin	FONTENAY LE COMTE
	DUPAS Laurent	LES VELLUIRE SUR VENDEE
	MARQUIS Joseph	LE GUE DE VELLUIRE
	LAMY Judicaël	LA TAILLEE
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES

Total présents et représentés : 39/64

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : RESERVES DE SUBSTITUTIONS – DELIB N°80 – CS DU 18-09-2023

En 2022, deux réserves de substitutions avaient été fortement endommagées.

Ni la CACG, ni le SmVSA n'ont été auditionnés à ce jour par le procureur suite au dépôt de plainte. Cette situation pouvant sembler anormale, le SmVSA pourrait avoir recours à un avocat pour relancer l'enquête, voire demander la nomination d'un juge d'instruction.

Même si en 2023, seules des petites dégradations ont été constatées, la campagne « 100 jours pour les sécher » lancée par le « soulèvement de la terre » et de « bassine non merci », encourage à de nouvelles dégradations. Il y a donc lieu de rester vigilant et d'activer les procédures en cours ou à venir pour que le vandalisme ne reste pas plus longtemps sans réponse.

Il est aussi à noter que le SmVSA subit une désinformation forte avec de nombreuses contrevérités, notamment sur l'évaporation et la qualité des eaux. Le SmVSA a pris contact avec des scientifiques pour lancer les études nécessaires à la restauration de la vérité.

Une campagne de communication en partenariat avec d'autres structures est envisagée.

Le SmVSA et la CACG étant liés par la DSP, le partenaire principal pourrait être la CACG.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à la majorité des membres présents et représentés :

- Acte le principe d'une réponse aux actions de vandalismes et à la désinformation permanente ;
- Autorise le Président à ester en justice et porter plainte pour les préjudices moraux et matériels qu'a subi le SmVSA ou pourrait encore subir ;
- Autorise le Président et le bureau du SmVSA à initier une campagne de communication permettant de mieux faire comprendre les réalités de terrain et de gouvernance ;
- Autorise le Président à signer une convention de partenariat avec la CACG pour répondre de manière coordonnée aux aspects judiciaires et communications, mais aussi pouvoir mutualiser les coûts engendrés ;
- Alloue un budget de 20 000 € TTC pour répondre à ces deux objectifs.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER

#signature#